MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

Procès-verbal de la onzième séance du conseil municipal de Saint-Bernard-de-Michaudville, tenue le lundi 2 novembre 2020, à huis clos, à 20:00 heures à l'endroit habituel, sous enregistrement audio.

Sont présents :	Mme	Francine Morin	Maire
	M.	Mario Jussaume	Conseiller
	Mme	Vanessa Lemoine	Conseillère
	M.	Jean-Paul Chandonnet	Conseiller
	Mme	Isabelle Hébert	Conseillère
	Mme	Emmanuelle Bagg	Conseillère
	M.	Guy Robert	Conseiller
	Mme	Émilie Petitclerc	Directrice générale

Les membres présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 5 octobre 2020
4. Rapport financier, comptes à payer et transferts budgétaires
   - Dépôt des états comparatifs
5. Rapport de l'inspecteur
6. Période de questions
7. Administration
   a) Dépôt à terme
   b) Dépôt des formulaires de divulgation des intérêts
   c) Dépôt du suivi des plans d'action des politiques de la famille et des aînés
   d) Adoption du premier projet de Règlement numéro 2020-07 amendant le Règlement no. 2017-02 intitulé Règlement de zonage, afin de modifier les dispositions sur les conteneurs utilisés comme bâtiment en zone autre que résidentielle
   e) Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement 2020-08 fixant les taux de taxes et les tarifs ainsi que les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2021
   f) Établissement du calendrier 2021 des séances ordinaires du conseil
   g) Nomination des charges des conseillers
      1- Maire suppléant
      2- Délégué à la M.R.C. les Maskoutains
      3- Délégué à la R.A.R.C.
      4- Délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
      5- Délégués à l'entente intermunicipale pour la protection contre l'incendie
      6- Délégué à la sécurité publique
      7- Délégué à l'entente avec le Centre de services scolaires de Saint-Hyacinthe
      8- Délégués aux loisirs (O.T.J. St-Bernard inc.)
      9- Délégué à la bibliothèque et au centre internet
      10- Délégués au comité de développement
      11- Délégués à la famille et aux aînés
      12- Délégué à la question du patrimoine
   h) Nomination des membres du Comité consultatif en urbanisme (CCU)
   ~~i) Indexation des salaires des élus et des employés pour 2021~~
   j) Renouvellement du contrat d'assurance collective
   k) Entente intermunicipale relative au partage d'une ressource au titre de coordonnatrice en loisirs – Renouvellement
   l) Appel d'offres pour la vente du lot 6 266 379 – Autorisation
   m) Droit de passage – Course cycliste « l'Enfer des Patriotes 2021 »
   ~~n) Projet de la MRC des Maskoutains pour la mise en commun régional de la gestion administrative des services incendies – Résolution d'intention~~
   o) Adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) 2021
   p) Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie – Appui à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)

8. R.A.R.C.
   a) Procès-verbal de la R.A.R.C.

9. Transport
   a) Droit de passage – Club de motoneige ASAN inc.
   b) 5e rang – Nettoyage du fossé de chemin
   c) Petit 5e rang – Nettoyage du fossé de chemin

10. Hygiène du milieu
   a) Procès-verbaux de la Régie des déchets
   b) Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement 2020-09 concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la Municipalité
   c) Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement 2020-10 concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la Municipalité
   d) Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement 2020-11 concernant la collecte des résidus domestiques dans les limites de la Municipalité
   e) Procès-verbaux de la M.R.C.
   f) Usine de traitement des eaux usées – Remplacement d'équipements - Autorisation
   g) 5e rang – Nettoyage d'embâcle - Rivière Amyot branche 2

11. Loisirs et culture
   a) OTJ St-Bernard inc. – Procès-verbal d'octobre 2020
   b) OTJ St-Bernard inc. – Bilan financier d'octobre 2020
   c) OTJ St-Bernard inc.– Déboursement de la subvention pour la Fête de Noël
   ~~d) Demande de subvention 2021- Club FADOQ de St-Bernard~~

12. Autres sujets
   a) Proclamation – Journée mondiale de l'enfance – 20 novembre
   b) Proclamation – Les 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes
   c) Proclamation- « Journée de sensibilisation au cancer de la prostate »
   d) Campagne « Villes et Municipalités contre le radon » de l'Association pulmonaire du Québec
   e) Marque de sensibilité – Décès -Cadre ou employé et élu

13. Correspondance
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

---

1. Ouverture de la réunion

Madame Francine Morin, maire, invite les personnes présentes à se présenter.

2. Adoption de l'ordre du jour

2020.11.01 Sur la proposition de Vanessa Lemoine
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter l'ordre du jour en précisant que les points 7i), 7n) et 11d) seront reportés.

3. Adoption du procès-verbal du 5 octobre 2020

2020.11.02 Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 tel que déposé.

4. Rapport financier, comptes à payer et transferts budgétaires

La balance de vérification et le rapport financier en date du 31 octobre 2020 ont été déposés au conseil.

Solde au compte GL (54 11100 000) au 30 septembre 2020	**67 953.62 $**	
Plus :		
Dépôts	43 377.12 $	
Vente d'un terrain	34 212.94 $	
Transfert de l'épargne à terme	50 000.00 $	
Ristourne	403.99 $	
Total des revenus	**127 994.05 $**	
Moins:		
Déboursés	(103 314.92) $	
Prélèvements	(22 164.89) $	
Salaires	(13 258.76) $	
Paiement direct assurance collective La Capitale	(1 456.13) $	
Placement à l'épargne à terme	- $	
Frais de caisse et achat de sacs de dépôt	(35.00) $	
Total des déboursés	**(140 229.70) $**	
Solde au compte GL		**55 717.97**
Solde du relevé Caisse (folio 380045) au 31 octobre 2020	112 790.19 $	
Plus :		
Moins : Chèques en circulation		
15483	334.57 $	
15484	204.81 $	
15486	56 465.00 $	
15506	67.84 $	
Total des chèques en circulation	**57 072.22 $**	
Solde disponible au relevé de caisse		**55 717.97**

0.00

Bilan au 31 octobre 2020

Solde au compte fonds d'administration	55 717.97 $
Part de qualification	5.00 $
Épargne à terme - Fonds d'administration	550 237.68 $
Épargne à terme - Fonds de roulement	85 018.05 $
Grand total	**690 978.70 $**

Remboursement de la dette au 31 octobre 2020

Solde des emprunts 1 et 2 - réseau d'égout (incluant part FCCQ remb. Sur 10 ans)	1 757 700.00 $
Remboursement du capital	
Solde de l'emprunt no 1 et 2 - réseau d'égout	**1 757 700.00 $**

2020.11.03

Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le rapport financier d'octobre 2020 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du mois de novembre 2020 tel que soumis pour un montant total de 73 411,09 $.

D'AUTORISER les transferts budgétaires selon la liste déposée.

5. Rapport de l'inspecteur

Le rapport de *Gestim inc.* ainsi que le rapport des permis émis en octobre 2020 ont été remis à chacun des membres du conseil.

M. Jean Léveillé, inspecteur municipal, indique que les équipements commandés pour l'usine ont été livrés qu'une pompe a été installée. Le reste des équipements seront installés prochainement.

6. Période de questions

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions, car la séance est tenue à huis clos. La directrice générale indique qu'aucune question ne lui a été acheminée par courriel concernant les sujets à l'ordre du jour.

7. Administration

a) Dépôt à terme

Aucun transfert de dépôt à terme n'est prévu pour le mois de novembre.

b) Dépôt des formulaires de divulgation des intérêts

Les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil ont été remises à la directrice générale, telles que requises par la Loi.

c) Dépôt du suivi des plans d'action des politiques de la famille et des aînés

La directrice générale dépose les rapports du comité de suivi des politiques de la famille et des aînés.

d) Adoption du premier projet de Règlement numéro 2020-07 amendant le Règlement no. 2017-02 intitulé Règlement de zonage, afin de modifier les dispositions sur les conteneurs utilisés comme bâtiment en zone autre que résidentielle

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite intégrer des dispositions sur les conteneurs dans les zones commerciales et agricoles;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite limiter les dispositions à certains usages et encadrer leur implantation;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance tenue par le conseil le 5 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du présent règlement a été régulièrement donné lors de la séance tenue par le conseil le 5 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

2020.11.04 Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le premier projet de règlement numéro 2020-07 amendant le règlement numéro 2017-02 intitulé règlement de zonage afin de modifier les dispositions sur les conteneurs utilisés comme bâtiments en zone autre que résidentielle tel que déposé.

e) Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement 2020-08 fixant les taux de taxes et les tarifs ainsi que les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2021

Avis de motion est donné par la conseillère Vanessa Lemoine qu'à une prochaine séance soit présenté pour adoption le *Règlement 2020-08 fixant les taux de taxes et les tarifs ainsi que les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2021.*

Ce règlement a pour objet de prévoir les règles relatives au paiement des taxes et des compensations pour l'année 2021.

Le projet de règlement est déposé séance tenante par Vanessa Lemoine.

Il est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville seulement sur rendez-vous.

f) Établissement du calendrier 2021 des séances ordinaires du conseil

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE,

2020.11.05 Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020, qui se tiendront le lundi (ou mardi exceptionnellement) et qui débuteront à 20 h :

11 janvier	5 juillet
1er février	2 août
1er mars	7 septembre (6 : fête du Travail)
6 avril (5 : lundi de Pâques)	4 octobre
3 mai	15 novembre (7 : Élections municipales)
7 juin	6 décembre

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

g) Nomination des charges des conseillers

1. Maire suppléant

2020.11.06 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseiller Monsieur Mario Jussaume soit nommé maire suppléant de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville et que le conseiller Monsieur Guy Robert soit nommé maire suppléant substitut pour siéger en l'absence de Monsieur Jussaume.

Monsieur Jussaume et Monsieur Robert acceptent.

2. Délégué à la M.R.C. les Maskoutains

2020.11.07 Sur la proposition de Vanessa Lemoine
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents que le maire suppléant, Monsieur Mario Jussaume, soit nommé délégué à la M.R.C des Maskoutains.

Monsieur Jussaume accepte.

3. Délégué à la R.A.R.C.

2020.11.08 Sur la proposition d'Isabelle Hébert
Appuyée par Vanessa Lemoine
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents que la conseillère, Madame Emmanuelle Bagg soit nommée déléguée pour siéger au conseil de la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre (R.A.R.C.).

Madame Bagg accepte.

4. Délégués à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

2020.11.09

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Vanessa Lemoine
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents que le conseiller Monsieur Guy Robert soit nommé délégué pour siéger au conseil de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (R.I.A.M.) et que le conseiller Monsieur Mario Jussaume soit nommé délégué substitut pour siéger en l'absence de Monsieur Robert.

Messieurs Robert et Jussaume acceptent.

5. Délégués à l'entente intermunicipale pour la protection contre l'incendie

2020.11.10

Sur la proposition de Vanessa Lemoine
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents que Madame le maire Francine Morin ainsi que les conseillers Messieurs Guy Robert et Jean-Paul Chandonnet soient nommés délégués pour siéger au comité tel que mentionné dans l'entente pour la protection contre l'incendie.

Madame Morin ainsi que messieurs Robert et Chandonnet acceptent.

6. Délégué à la sécurité publique

2020.11.11

Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents que le conseiller Monsieur Jean-Paul Chandonnet soit nommé délégué pour siéger au comité de sécurité publique.

Monsieur Chandonnet accepte.

7. Délégué à l'entente avec le Centre de services scolaires de Saint-Hyacinthe

2020.11.12

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents que la conseillère Madame Vanessa Lemoine soit nommée déléguée pour siéger au comité tel que mentionné dans l'entente entre le Centre de services scolaires de Saint-Hyacinthe et la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville.

Madame Lemoine accepte.

8. Délégués aux loisirs (O.T.J. St-Bernard Inc.)

2020.11.13

Sur la proposition de Vanessa Lemoine
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents que la conseillère Madame Emmanuelle Bagg soit nommée déléguée pour siéger au conseil de l'O.T.J. St-Bernard inc. et que le conseiller Monsieur Guy Robert soit nommé délégué substitut pour siéger en l'absence de Madame Bagg.

Madame Bagg et Monsieur Robert acceptent.

9. Délégué à la bibliothèque et au centre Internet

2020.11.14

Sur la proposition d'Isabelle Hébert
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents que la conseillère Madame Vanessa Lemoine soit nommée déléguée pour siéger au comité de bibliothèque et du centre Internet et que la conseillère Madame Emmanuelle Bagg soit nommée déléguée substitut pour siéger en l'absence de Madame Lemoine.

Mesdames Lemoine et Bagg acceptent.

10. Délégués au comité de développement

2020.11.15 Sur la proposition de Vanessa Lemoine
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents que les conseillères Mesdames Emmanuelle Bagg et Isabelle Hébert ainsi que les conseillers Messieurs Guy Robert et Jean-Paul Chandonnet soient nommés délégués pour siéger au comité de développement.

Mesdames Bagg et Hébert ainsi que Messieurs Robert et Chandonnet acceptent.

11. Délégués à la famille et aux aînés

2020.11.16 Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

QUE les conseillères Mesdames Emmanuelle Bagg, Vanessa Lemoine et Isabelle Hébert soient nommées déléguées responsables des questions de la famille et des aînés, et;

QUE la conseillère Emmanuelle Bagg soit nommée responsable des questions en matière des aînés et de la famille (RQAF) auprès de la MRC des Maskoutains pour représenter le conseil et veiller, en son nom, au bon cheminement du développement et du suivi des politiques de la famille et des aînés sur le territoire de la municipalité.

Mesdames Bagg, Lemoine et Hébert acceptent.

12. Délégué à la question du patrimoine

2020.11.17 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Vanessa Lemoine
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents que le conseiller, Monsieur Guy Robert soit nommé à titre de responsable des dossiers patrimoniaux pour la Municipalité auprès de la MRC des Maskoutains.

Monsieur Robert accepte.

h) Nomination des membres du Comité consultatif en urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville s'est dotée d'un Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour l'aider à rencontrer efficacement ses responsabilités en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire (Règlement 2005-09) ;

CONSIDÉRANT que la durée du mandat est fixée à deux (2) ans pour tous les membres et qu'elle vient à échéance cette année;

EN CONSÉQUENCE,

2020.11.18 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de nommer sur le comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de St-Bernard-de-Michaudville, les personnes suivantes à titre de :

Vice-président : M. Jean-Paul Chandonnet, conseiller

i) Indexation des salaires des élus et des employés pour 2021

Point reporté.

j) Renouvellement du contrat d'assurance collective

CONSIDÉRANT que, le 1er janvier 2018, la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a adhéré au contrat d'assurance collective dont la FQM est Preneur auprès de La Capitale Assurances et Gestion du patrimoine inc. (ci-après désigné :

« le Contrat »);

CONSIDÉRANT que les garanties d'assurances choisies par la Municipalité Saint-Bernard-de-Michaudville dans le cadre du Contrat doivent être maintenues pendant une période minimale de vingt-quatre (24) mois avant de pouvoir être modifiées;

CONSIDÉRANT que par sa résolution 2019.11.17, la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a maintenu les garanties choisies pour la période minimale de vingt-quatre (24) mois supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE,

2020.11.19 Sur la proposition de Vanessa Lemoine
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présent :

QUE la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville adhère au contrat d'assurance collective souscrit par la FQM pour la période prenant effet au 1er janvier 2021 et;

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise à FQM Assurances.

k) Entente intermunicipale relative au partage d'une ressource au titre de coordonnatrice en loisirs – Renouvellement

CONSIDÉRANT que les Municipalités de Saint-Barnabé-Sud et Saint-Bernard-de-Michaudville ont démontré leur intérêt de partager une ressource en loisirs ;

CONSIDÉRANT que par sa résolution 2019.12.22, la Municipalité Saint-Bernard-de-Michaudville a autorisé la signature d'un protocole d'entente pour partager la ressource au titre de coordonnatrice en loisirs avec la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville est satisfaite de la qualité du travail effectué par la coordonnatrice en loisirs;

EN CONSÉQUENCE,

2020.11.20 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de renouveler l'entente intermunicipale relative au partage d'une ressource au titre de coordonnatrice en loisirs.

l) Appel d'offres pour la vente du lot 6 266 379 – Autorisation

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a vendu tous les lots en façade de la rue Principale ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire vendre le lot 6 266 379 à un promoteur pour effectuer un développement résidentiel;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire transmettre un appel d'offres par invitation pour la vente du lot 6 266 379,

2020.11.21 Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Vanessa Lemoine
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'ACCEPTER le devis préparé par la directrice générale et vérifier par les services juridiques de la MRC des Maskoutains et;

D'AUTORISER la directrice générale à transmettre l'invitation à des promoteurs locaux.

m) Droit de passage – Course cycliste « l'Enfer des Patriotes 2021 »

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a reçu une demande d'utilisation de son réseau routier (Petit 5e rang, 5e rang, route Amyot, 4e rang, rue Claing et Rang Fleury) pour la tenue de l'événement de course cycliste

« L'enfer des Patriotes 2021 », le 24 mai 2021 » ;

2020.11.22 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Vanessa Lemoine
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'informer les organisateurs de la course cycliste « L'enfer des Patriotes 2021 », que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville consent les droits de passage sur son réseau routier et se dégage de toutes responsabilités entourant la sécurité de cet événement.

n) Projet de la MRC des Maskoutains pour la mise en commun régional de la gestion administrative des services incendies – Résolution d'intention

Point reporté.

o) Adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) 2021

2020.11.23 Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Emmanuelle Bagg
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de renouveler l'adhésion de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour l'année 2021 au montant de 1 246.69 $ incluant les taxes.

p) Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie – Appui à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)

CONSIDÉRANT l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

CONSIDÉRANT que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

CONSIDÉRANT qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce

pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

EN CONSÉQUENCE,

2020.11.24 Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, Mme Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, Mme Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, Mme Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

QUE la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville transmette une copie de cette résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

8. R.A.R.C.

a) Procès-verbaux de la RARC

Le procès-verbal de la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre est remis aux membres du conseil.

9. Transport

a) Droit de passage – Club de motoneige ASAN inc.

2020.11.25 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Vanessa Lemoine
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'informer le Club de Motoneige ASAN Inc. que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville consent les droits de passage et la circulation des motoneiges sur le parcours des sentiers hivernaux déjà établis, durant la saison 2020-2021 dès que l'interdiction de passage des agriculteurs sera levée et à fournir la signalisation adéquate afin d'assurer la sécurité des motoneigistes.

b) 5e rang – Nettoyage du fossé de chemin

CONSIDÉRANT que des travaux de nettoyage du fossé de voie publique doivent être effectués entre les lots 2 709 276 et 2 708 513 situés sur le 5e rang suite à une demande d'un propriétaire ;

CONSIDÉRANT que le propriétaire peut effectuer les travaux de nettoyage du fossé de chemin et que les frais engendrés soient à sa charge selon l'article 4 du Règlement 2016-01 ;

EN CONSÉQUENCE,

2020.11.26 Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'AUTORISER le propriétaire concerné à effectuer les travaux de nettoyage du fossé de chemin du 5e rang sous la supervision de l'inspecteur municipal et ;

DE PRÉCISER que les frais engendrés sont à la charge du propriétaire.

c) Petit 5e rang – Nettoyage du fossé de chemin

CONSIDÉRANT que des travaux de nettoyage des fossés de voie publique doivent être effectués entre le Petit 5e rang et les lots 2 708 537 et 4 812 607 suite à une demande d'un propriétaire ;

CONSIDÉRANT que le propriétaire peut effectuer les travaux de nettoyage du fossé de chemin et que les frais engendrés soient à sa charge selon l'article 4 du Règlement 2016-01 ;

EN CONSÉQUENCE,

2020.11.27 Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'AUTORISER le propriétaire concerné à effectuer les travaux de nettoyage du fossé de chemin du Petit 5e rang sous la supervision de l'inspecteur municipal et ;

DE PRÉCISER que les frais engendrés sont à la charge du propriétaire.

9. Hygiène du milieu

a) Procès-verbaux de la Régie des Déchets

Aucun procès-verbal n'a été transmis.

b) Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement 2020-09 concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la Municipalité

Avis de motion est donné par le conseiller, Mario Jussaume, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 2020-09 concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la municipalité.

L'objet de ce règlement est de se conformer à la réglementation de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

Le projet de règlement a été déposé lors de la séance du 2 novembre 2020.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville, seulement sur rendez-vous.

c) Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement 2020-10 concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la Municipalité

Avis de motion est donné par le conseiller Guy Robert, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 2020-10 concernant l'enlèvement des matières recyclables dans les limites de la municipalité.

L'objet de ce règlement est de se conformer à la réglementation de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

Le projet de règlement a été déposé lors de la séance du 2 novembre 2020.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville, seulement sur rendez-vous.

d) Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement 2020-11 concernant la collecte des résidus domestiques dans les limites de la Municipalité

Avis de motion est donné par la conseillère Emmanuelle Bagg, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 2020-10

concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité.

L'objet de ce règlement est de se conformer à la réglementation de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.
Le projet de règlement a été déposé lors de la séance du 2 novembre 2020.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville, seulement sur rendez-vous.

e) Procès-verbaux de la M.R.C.

Mme Morin indique que les procès-verbaux des mois de juillet à septembre sont disponibles sur le site internet de la MRC des Maskoutains.

f) Usine de traitement des eaux usées – Remplacement d'équipements -Autorisation

CONSIDÉRANT que l'usine de traitement des eaux usées requiert le remplacement de la sonde de contrôle de gel, du chargeur de l'échantillonneur et l'achat de lames du racleur;

EN CONSÉQUENCE,

2020.11.28 Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'AUTORISER le déboursé pour le remplacement de la sonde de contrôle de gel au montant de 600 $ et du chargeur de l'échantillonneur au montant de 450 $ et;

D'AUTORISER le déboursé pour l'achat de lames du racleur au montant de 1 544,41 $ dans le surplus accumulé affecté au réseau d'égout.

g) 5e rang – Nettoyage d'embâcle - Rivière Amyot branche 2

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a reçu plusieurs demandes d'interventions sporadiques dans la Rivière Amyot branche 2 pour enlever des embâcles qui créent des inondations dans les champs avoisinants;

CONSIDÉRANT que notre inspecteur municipal, M. Jean Léveillé a procédé à une inspection dudit cours d'eau et nous a confirmé que la demande d'intervention était justifiée ;

EN CONSÉQUENCE,

2020.11.29 Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres présents d'autoriser les travaux d'intervention sporadiques pour l'enlèvement des embâcles dans la rivière Amyot, branche 2.

11. Loisirs et culture

a) OTJ St-Bernard inc. – Procès-verbal d'octobre 2020

Le procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2020 de l'O.T.J. St-Bernard inc. a été remis aux membres du conseil.

b) OTJ St-Bernard inc. – Bilan du mois d'octobre 2020

La directrice générale dépose le bilan des résultats d'octobre 2020 de l'O.T.J. St-Bernard inc.

Solde au compte 1er octobre 2020	7 141,74 $
Retrait	(407,46 $)
Dépôts	239,17 $
Solde au compte au 31 octobre 2020	6 973,45 $
Chèques en circulation	(17,25 $)
Montant disponible	6 956,20 $

c) OTJ St-Bernard – Déboursement de la subvention pour la Fête de Noël

2020.11.30 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de débourser la subvention prévue à O.T.J. St-Bernard inc. au montant de 1 500 $ pour la Fête de Noël.

d) Demande de subvention 2021- Club FADOQ de St-Bernard

Point reporté.

12. Autres sujets

a) Proclamation – Journée mondiale de l'enfance – 20 novembre

CONSIDÉRANT que la Journée mondiale de l'enfance a été créée en 1954 et est célébrée chaque année le 20 novembre afin de promouvoir le respect et les droits des enfants ;

CONSIDÉRANT que le 20 novembre marque le jour de l'adoption par l'Assemblée de la Déclaration des droits de l'enfant en 1959, de la Convention relative aux droits de l'enfant, signée en 1989 et, depuis 1990, l'anniversaire de l'adoption la Déclaration et de la Convention relative aux droits de l'enfant (Organisation des Nations unies) ;

CONSIDÉRANT que des municipalités et des MRC marqueront ensemble le 20 novembre comme Journée mondiale de l'enfance ;

CONSIDÉRANT la Politique de la famille de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, ses objectifs et ses valeurs ;

CONSIDÉRANT l'importance de s'impliquer le plus tôt possible dans le développement des jeunes enfants dans le but d'assurer l'atteinte de leur plein potentiel et que les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant ;

CONSIDÉRANT que les études de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) reconnaissent qu'en matière d'accueil et d'éducation des jeunes enfants, c'est la qualité qui prime ;

CONSIDÉRANT que, selon l'UNESCO, l'éducation est un droit fondamental, indispensable à l'exercice de tous les autres droits de la personne ;

2020.11.31 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de proclamer le 20 novembre la Journée mondiale de l'enfance et d'encourager les concitoyens et concitoyennes à reconnaître l'importance d'agir dès la petite enfance.

b) Proclamation – Les 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes

ATTENDU que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1) ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville fait partie du mouvement « Municipalité alliée contre la violence conjugale » (Résolution 2017.08.21) ;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec ;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale ;

2020.11.32 Sur la proposition de Vanessa Lemoine
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANMITÉ des membres du conseil présents de proclamer le 25 novembre au 6 décembre comme étant les 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes afin de sensibiliser la population bermigeoise au problème de la violence conjugale.

c) Proclamation - « Journée de sensibilisation au cancer de la prostate »

ATTENDU qu'annuellement 4 600 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 890 mourront de cette maladie;

ATTENDU que 12 Québécois par jour recevront un diagnostic du cancer de la prostate;

ATTENDU que PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis exclusivement au Québec;

ATTENDU l'importance de sensibiliser la population de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville au dépistage du cancer de la prostate;

ATTENDU que la campagne de financement « Noeudvembre » de PROCURE offre l'occasion de porter le nœud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement la journée du 19 novembre;

EN CONSÉQUENCE,

2020.11.33 Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANMITÉ des membres du conseil présents de proclamer le 19 novembre comme « La journée de la sensibilisation au cancer de la prostate « Noeudvembre ».

d) Campagne « Villes et Municipalités contre le radon » de l'Association pulmonaire du Québec

CONSIDÉRANT que l'Association pulmonaire du Québec a lancé sa cinquième campagne « Villes et municipalités contre le radon » ;

CONSIDÉRANT que le radon est responsable du décès de près de 1 200 Québécois chaque année;

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut participer à la Campagne par ses propres initiatives et sans obligation en signant le formulaire de participation ;

2020.11.34 Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de participer à la campagne « Villes et municipalités contre le radon » de l'Association pulmonaire du Québec par des initiatives propres à la Municipalité, soit la publication d'un article dans le journal municipal et l'ajout d'un lien sur le site web de la Municipalité.

e) Marque de sensibilité – Décès - Cadre ou employé et élu

CONSIDÉRANT le décès de Monsieur Benoit Lord, conjoint de Mme Josée Fredette, employée municipale survenu dernièrement.

EN CONSÉQUENCE,

2020.11.35 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg

Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de remettre, à sa mémoire un don de 50 $ à la Fondation d'aide aux handicapés du Québec (FAHQ).

Mme Morin transmet à Mme Fredette, au nom des tous les membres du conseil, ses plus sincères condoléances et lui souhaite un bon courage dans cette épreuve.

13. Correspondance

Une liste de la correspondance reçue en octobre 2020 a été remise aux membres du conseil.

14. Période de questions

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions, car la séance est tenue à huis clos.

15. Levée de l'assemblée

2020.10.36 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Vanessa Lemoine
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de lever la présente session à 20 h 36.

LISTE DES COMPTES À PAYER EN NOVEMBRE 2020

1	Total des salaires	13 205.25 $
2	La Capitale (assurance collective - novembre 2020)	1 456.13 $
3	Gestim (services d'inspection)	517.39 $
4	Fabrique St-Bernard (loyer)	1 170.00 $
5	Gestion Sima3 inc. (location de l'entrepôt)	1 006.03 $
6	Télésystèmes du Québec (Réseau appareils radio)	67.84 $
7	RIM (téléphone)	116.12 $
8	Aquatech (assistance novembre 2020)	1 181.87 $
9	RARC (consommation d'eau du 30 septembre au 30 octobre)	
10	RARC (travaux 472 Michaudville, fuite chambre de compteur) * à facturer	42.00 $
11	RARC (Quote-part AIBR - remplacement membranes)	649.00 $
12	Plomberie CA Bouclin (Chauffe-eau pavillon et bureau et anti-bélier usine)	1 920.49 $
13	Veolia (racleur usine)	1 544.11 $
14	Veolia (pompe polymère et pompe avec buse)	22 838.37 $
15	Renov'a'neuf (rénovation bureau)	4 938.45 $
16	Cabinets Maska (vidange cabinet sanitaire du parc - août et septembre 2020)	459.90 $
17	Atelier Transition (destruction de documents)	34.49 $
18	Groupe Maska (Vérifier et réparer génératrice du bureau)	808.99 $
19	Nutrite Mario Lambert (forfait annuel pour 2021)	414.96 $
20	Rabais Campus (renouvellement revues pour biblio)	244.54 $
21	Groupe Lou-Tec inc. (location diable de déménagement et fichoir égout)	64.26 $
22	Pompex (réparation pompe de l'usine)	1 102.34 $
23	PG Solutions (formation Loi 48)	143.72 $
24	Excavation JD (garde fou rang Fleury)	491.52 $
25	Entreprise S Gaudette (débrancher et rebrancher pompe polymère)	249.91 $
26	Entreprise S Gaudette (lampadaire extérieur bureau - lampe et ballast)	190.30 $
27	Audrey Fortier (remboursement achat de livres chez Buropro)	153.93 $
28	Batterie Expert (batterie pour remorque)	136.77 $
29	UMQ formation Chronos	100.03 $
30	Les Entreprises BJB (réparation de luminaires)	268.14 $
31	Les Jardins d'Isabelle (entretien des parcs sept et octobre 2020)	508.76 $
32	Libraire L'Intrigue (achat de livres)	*160.29 $*
33	OTJ St-Bernard (Fête de Noël) à approuver	1 000.00 $
34	Ministère du Revenu du Québec (DAS octobre)	4 439.62 $

35	Revenu Canada (DAS octobre)	1 663.22 $
36	Télébec	123.03 $
37	Vidéotron (cellulaire inspecteur 11 -2020)	76.35 $
38	Cooptel (frais mensuel internet - 400 rue Gagné)	68.58 $
39	RIAM - Collecte matières recyclables	1 048.70 $
40	RIAM - Collecte matières organiques	1 413.01 $
41	RIAM - Collecte résidus domestiques	2 189.85 $
42	RIAM - 4e vers de la quote-part)	1 938.50 $
43	Fournitures de bureau Denis	158.39 $
44	Vacuum Drummond (vidange des boues avec extra disposition)	1 437.19 $
45	Hydro-Québec - Électricité pour les lampadaires	*582.44 $*
46	La Coop Comax BMR (83.76 + 24.49)	108.25 $
47	Buropro Citation (contrat photocopieur)	192.25 $
48	Buropro Citation (achat de livres)	(153.93) $
49	Sonic (propane – pavillon des loisirs – location de bouteille)	55.19 $
50	Visa - Centre de rénovation AL - clés bureaux)	17.25 $
51	Visa - Centraide	50.00 $
52	Visa - Claude Joyal - pièces pour tracteur	289.77 $
53	Visa - Postes Canada (livraison journal et achat de timbre)	259.92 $
54	Visa - Fonds d'information sur le territoire (mutations)	5.00 $
55	Visa (essence camion)	290.61 $
	Total des comptes à payer	**73 441.09 $**

Je soussignée Émilie Petitclerc, directrice générale de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses énumérées précédemment.

Je soussignée Francine Morin, maire de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Morin, maire

Émilie Petitclerc, directrice générale et secrétaire-trésorière